



Le Fonds Vert accélère la transition écologique dans les territoires: découvrez les premiers lauréats en région **Hauts-de-France** 



L'urgence du dérèglement climatique et les menaces sur notre biodiversité rendent indispensable une planification écologique ambitieuse, dans tous les domaines, qui nous permette d'atteindre les objectifs que notre pays s'est fixés: la restauration de la biodiversité d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

Ces ambitions demandent la mobilisation de toutes et tous, dans tous les territoires.

C'est pourquoi, avec le Fonds vert, nous avons voulu doter notre pays d'un dispositif pour soutenir les projets des collectivités et des élus locaux, en faveur de la transition écologique.

Inédit par son montant de deux milliards d'euros, il l'est aussi par sa méthode, territorialisée, où tout part des initiatives et des idées des collectivités.

Depuis la rénovation de l'éclairage public à celles d'une mairie ou d'une école en passant par la renaturation de friche: le Fonds vert soutient des projets concrets, portés par les élus locaux, adaptés aux besoins et aux particularités de leur territoire.

Grâce à ces projets, notre empreinte environnementale est réduite, la qualité de vie de nos concitoyens améliorée, et nos collectivités peuvent réaliser des économies.

Je tiens à saluer la qualité et la variété des très nombreux dossiers de candidature reçus, venus de toute la France, qui témoignent d'une ambition écologique profondément ancrée dans nos territoires.

Les dérèglements environnementaux imposent des réponses concrètes, rapides, tangibles, au-delà des clivages. C'est ce que nous demandent nos compatriotes. C'est ce que le Fonds vert permet.

Alors que la planification écologique se déploie, nous devons continuer à accélérer et amplifier notre action. Et avec les collectivités, c'est ensemble que nous relèverons le défi face à nous!»

> Élisabeth Borne, Première ministre



En Outre-mer, en métropole, partout en France, nous faisons face aux conséquences du dérèglement climatique. Les épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, le recul du trait de côte, ou encore la baisse de la biodiversité, nécessitent que nous accélérions notre transition écologique, dans tous les territoires.

Lutter efficacement contre le réchauffement climatique implique d'atténuer partout notre empreinte écologique, pour en limiter la progression. Mais cela suppose aussi de s'adapter, déjà, au mieux, à ses effets inévitables, pour assurer la protection et la résilience de notre société, de ses infrastructures et des populations.

Le Fonds vert, annoncé par la Première ministre en août dernier, est un outil décisif pour y parvenir, avec son montant inédit de deux milliards d'euros, et son mode de fonctionnement novateur. Deux mois après l'ouverture des formulaires, les résultats sont impressionnants.

Car si le réchauffement climatique est une réalité pour tous, chaque territoire y est confronté de manière unique.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une attribution différenciée, où tout part des initiatives portées par les élus locaux, qui se sont emparés de longue date des enjeux de transition écologique. Au plus près des réalités du terrain et des besoins de nos concitoyens, ils sont les fers de lance de notre lutte commune contre le réchauffement climatique, comme en témoigne le nombre et l'ambition des projets qui ont été reçus. Je tiens à les remercier de leur engagement exemplaire, au service de tous les Français. L'Etat se doit d'être présent à leurs côtés, et nous ne cesserons de les accompagner tout au long de la mise en œuvre de leurs projets. »

**Christophe Béchu,** ministre de la Transition écologique et

de la Cohésion des territoires

## Les chiffres clés\* Hauts-de-France



395 Le nombre de dossiers déposés

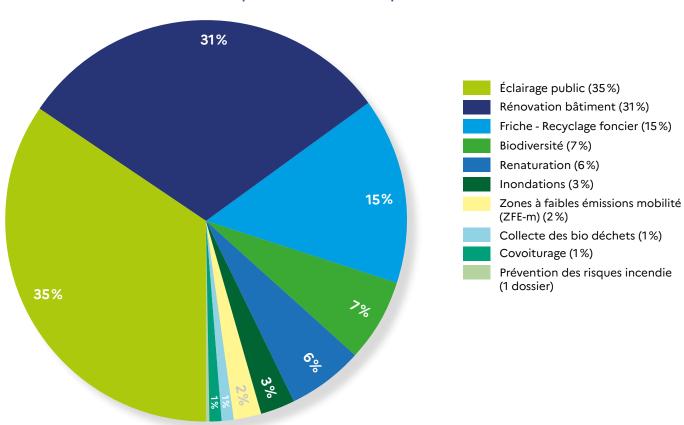


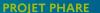
150 M€

Le montant de l'aide demandée



## Répartition des dossiers par mesure







## Hautsde-France

Recyclage des friches



## Le projet

a commune d'Avesnes-sur-Helpe, par l'intermédiaire de son maire, porte un projet visant à traiter une friche, constituée d'une ancienne maternité, d'une ancienne brasserie et d'une ancienne maison des douanes, qui va être dépolluée et renaturée à 90% (10% aménagement espace public), projet dit « du quai de l'hôpital ».

Une zone naturelle participant à la continuité écologique en bordure de l'Helpe Majeure sera ainsi réalisée, favorisant la restauration de corridors prévus dans la trame verte et bleue des Hauts-de-France, et reprise dans le SCOT Sambre Avesnois et la charte du PNR Avesnois.

Outre sa participation au fonctionnement des écosystèmes aquatique et terrestre, cet aménagement proposera un

espace naturel et aménagé aux habitants qui ont manifesté le besoin d'avoir un espace vert en cœur de ville pour améliorer leur cadre de vie et donc la qualité de leur vie quotidienne. De plus, il les protégera lors des débordements de l'Helpe Majeure.

Enfin, ce projet permettra la création d'un espace de communication piétonnier entre les différents pôles de la commune : le centre gare (routier et ferroviaire), la zone socioculturelle, le centre-ville plus administratif et le futur pôle commercial situé de l'autre côté de l'Helpe, dont la réalisation est permise par un financement Etat dans le cadre du pacte Sambre-Avesnois-Thiérache.



Montant total du projet

1,4 M€

Montant de la subvention Fonds vert

1,1M€

Ambition écologique du projet

2500 m<sup>2</sup>
d'espace
en friche reconquis

500 végétaux plantés



Élu en 2020, en tant que maire d'Avesnes-sur-Helpe, j'ai la volonté de redynamiser le centre-ville de ma commune. La réhabilitation de la friche du quai de l'hôpital, dont je mesure les divers enjeux, doit y concourir.

Si en septembre 2020, mes premières intentions étaient liées à la requalification des bâtiments, les contraintes techniques et réglementaires ainsi qu'un état des lieux poussé des constructions m'ont rapidement orienté à imaginer, dès décembre 2020, un projet de renaturation, à la plus grande satisfaction des habitants des quartiers voisins.

2500m² d'espace en friche reconquis, au profit d'espaces verts et de la plantation de plus de 500 végétaux !

Je salue l'idée de l'État d'avoir mis en place le Fonds vert, réelle opportunité qui va enfin nous permettre d'éliminer cette friche, véritable verrue présente depuis des décennies, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants d'Avesnes le bas! »



**Sébastien Seguin ,** maire d'Avesnes-sur-Helpe

Région	Département	Mesure du Fonds vert	Porteur de projet	Projet	Montant Fonds vert
Hauts de France	59 - Nord	Recyclage foncier	Commune d'Avesnes-sur- Helpe	Démolition, dépollution et renaturation du quai de l'Hôpital	1 085 235 €
Hauts de France	59 - Nord	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Raismes	Rénovation thermique de l'école Anne Godeau	300 000 €
Hauts de France	60 - Oise	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Commune d'Ons-en-Bray	Rénovation de 201 lampadaires publics	81 594 €
Hauts de France	62 - Pas de Calais	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Penin	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et d'un ancien logement pour la création d'une cantine-garderie	302 285 €
Hauts de France	62 - Pas de Calais	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune d'Equihen-Plage	Rénovation énergétique de l'école primaire Jean Macé	182 000 €
Hauts de France	80 - Somme	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Fourcigny	Rénovation thermique du logement communal et de la mairie (bâtiment unique)	53 556 €
Hauts de France	80 - Somme	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Communauté de communes Avre Luce Noye	Passage aux LED de 35 lampadaires de l'éclairage public de la zone d'activité du Val de Noye	9 051 €

